



GUIDE APRÈS-SINISTRE

QUE FAIRE APRÈS UN INCENDIE



REMERCIEMENTS

Ce document est le fruit d'un travail d'équipe. Nous remercions tous les collaborateurs qui ont participé à sa réalisation, et plus spécialement le Service des communications de la Ville de Longueuil et la direction loisir, culture et vie communautaire des villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert.

COORDINATION ET RÉDACTION

Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil

L'information diffusée dans ce document était à jour lors de son impression en mai 2014. Cependant, veuillez noter que des changements pourraient survenir avant une réédition de ce document.



TABLE DES MATIÈRES

Un mot de réconfort	4
Propriétaires	5
À faire immédiatement après l'incendie	6
À faire dans les 24 heures qui suivent l'incendie	8
À faire dans les jours qui suivent l'incendie	9
Locataires	12
À faire immédiatement après l'incendie	13
À faire dans les 24 heures qui suivent l'incendie	15
À faire dans les jours qui suivent l'incendie	15
Renseignements et conseils importants	16
Réactions normales lors d'un incendie	19
Réactions observées chez les enfants	20
Renseignements généraux	21
Anticiper les problèmes	22
Pour obtenir une copie du rapport d'intervention	22
Pour obtenir une confirmation d'intervention	22
Vous êtes de retour à la maison	23
Ressources	24
Organismes et services gouvernementaux	25
Boucherville	26
Brossard	27
Longueuil	28
Saint-Bruno-de-Montarville	29
Saint-Lambert	29
Numéros de téléphone utiles en cas de sinistre	30
Coordonnées à conserver	31
Aide-mémoire	32
Notes	33

UN MOT DE RÉCONFORT DE VOTRE ADMINISTRATION MUNICIPALE ET DE VOTRE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est difficile de trouver des paroles réconfortantes appropriées quand une personne vit un tel événement. Cependant, sachez que vous n'êtes pas seul et que plusieurs organismes et services seront à vos côtés pour vous accompagner afin que votre vie reprenne son cours normal le plus rapidement possible.

Le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil met à votre disposition ce guide, qui fournit des renseignements qui vous aideront à déterminer ce que vous avez à faire à la suite d'un incendie.



PROPRIÉTAIRES



JOUR 0



À FAIRE IMMÉDIATEMENT APRÈS L'INCENDIE

- Mettez à l'abri tous vos biens après avoir obtenu l'accord du représentant du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL).
- Trouvez un endroit où loger; si vous n'avez pas d'endroit où aller, informez-en le SSIAL. La Croix-Rouge vous offrira un hébergement temporaire, des soins de subsistance et des produits d'hygiène de base pour une durée maximale de 72 heures.
- Communiquez avec vos proches et amis.
- Laissez vos coordonnées à un membre du personnel du SSIAL et au représentant de la Croix-Rouge.
- Si vous avez des locataires, assurez-vous de pouvoir communiquer avec eux pour transmettre les informations sur le retour.

ÉLÉMENTS À NE PAS OUBLIER LORS DE L'ÉVACUATION OU AVANT D'ÊTRE RELOGÉ

- Pièces d'identité
- Cartes de crédit
- Médicaments
- Lunettes
- Prothèses dentaires ou auditives
- Documents d'assurance

Attention !

Il est possible que des représentants de diverses entreprises de nettoyage, de rénovation et de barricadage vous offrent leurs services. Ne signez rien avant d'avoir consulté votre agent d'assurance ou l'expert en sinistre. Il est généralement souhaitable de prendre quelques heures de repos et de réflexion avant de prendre des décisions.

Dès que les membres du personnel du Service de sécurité incendie ont quitté les lieux, vous redevenez responsable de votre bâtiment. Vous devez alors le protéger et vous assurer qu'il est sécuritaire. Si votre demeure est inhabitable, il serait préférable de déménager vos biens en bon état chez des amis, des voisins ou des membres de votre famille ou de les faire entreposer par une entreprise spécialisée. Vous devez également fermer l'entrée d'eau intérieure du bâtiment et aviser le Service des travaux publics de votre municipalité.

VOUS ÊTES ASSURÉ

EXPERT EN SINISTRE ET COMPAGNIES D'ASSURANCE

L'expert en sinistre est la personne qui, en matière d'assurance de dommages, enquête sur un sinistre, en estime les dommages et en négocie le règlement. Il existe trois types d'experts en sinistre :

- l'expert en sinistre employé par une compagnie d'assurance;
- l'expert en sinistre indépendant mandaté, cas par cas, par une compagnie d'assurance;
- l'expert en sinistre public mandaté par le sinistré.

C'est habituellement l'assureur qui s'occupe de mandater un expert en sinistre.

- Contactez votre assureur afin que celui-ci communique avec un expert en sinistre.
- Notez les coordonnées de l'expert en sinistre mandaté par l'assureur (vous pouvez les inscrire à la page 31).

Vous devez informer votre compagnie d'assurance dans les plus brefs délais. Celle-ci dépêchera quelqu'un sur place pour constater les dégâts, entamer les procédures et apporter le soutien nécessaire. N'oubliez pas que plusieurs compagnies d'assurance possèdent un numéro de téléphone d'urgence en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.


Plusieurs contrats d'assurance couvrent les frais de subsistance et vont même jusqu'à avancer des fonds. Informez-vous !



JOUR 1



À FAIRE DANS LES 24 HEURES QUI SUIVENT L'INCENDIE

- Informez votre employeur.
 - Informez la direction de l'école de vos enfants.
 - Informez votre institution financière.
 - Informez les entreprises de services publics (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, GazMétro, etc.) (voir page 30).
 - Avertissez Postes Canada pour que votre courrier soit retenu (voir page 17).
 - Informez les services gouvernementaux (voir page 25).
 - Informez le service de taxation de votre municipalité (voir pages 26 à 29).
 - Sécurisez votre immeuble (voir page 10).
 - Répondez aux exigences de la remise de propriété avant la réintégration du bâtiment (voir page 11).
 - Au besoin, demandez le rapport d'intervention ou l'attestation d'incendie (voir page 22).
- 

JOUR 2



À FAIRE DANS LES JOURS QUI SUIVENT L'INCENDIE


- Faites la liste des biens et des documents détruits.
- Communiquez avec les organismes de soutien (voir page 25).
- Si possible, faites rétablir certains services et remettre en fonction certains systèmes et appareils (voir page 10).
- Communiquez avec les spécialistes en rénovation par l'intermédiaire de votre compagnie d'assurance :
 - électricien;
 - plombier;
 - entreprise de nettoyage;
 - etc.
- Conservez tous les reçus pour les dépenses encourues à un endroit adéquat.
- Annulez ou reportez vos rendez-vous.

Au cours des jours qui suivent l'incendie, vous aurez beaucoup de choses à régler.

La meilleure façon de procéder est de fournir une adresse et un numéro de téléphone temporaires où l'on pourra vous joindre facilement : celui d'un ami, d'un voisin, d'un membre de votre famille ou du lieu où vous êtes hébergé.

Communiquez ces renseignements à toute personne-ressource (assureur, expert en sinistre, responsable désigné au SSIAL, etc.).

Vous pouvez vous présenter au Centre local d'emploi (CLE) de votre secteur (voir page 30) puisque certaines prestations spéciales peuvent être versées par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour des frais occasionnés à la suite d'un incendie.



ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR SÉCURISER LE BÂTIMENT À LA SUITE DE L'INTERVENTION

Au moment d'une intervention, le SSIAL doit absolument interrompre le fonctionnement de certains équipements. Après l'intervention, et si votre domicile n'est pas une perte totale, nous vous recommandons de prendre les mesures suivantes :

ÉLECTRICITÉ

Faites vérifier et remettre en fonction par un maître électricien.

GAZ NATUREL

Communiquez avec GazMétro pour la remise en service.

GAZ PROPANE

Communiquez avec votre distributeur pour la remise en service.

CHAUFFAGE

Faites vérifier votre système de chauffage par un technicien qualifié avant de le remettre en service.

CHAUFFAGE À COMBUSTIBLE SOLIDE

Faites vérifier votre appareil de chauffage à combustible solide par un professionnel avant de le remettre en service.

SYSTÈME D'ALARME INCENDIE

Faites vérifier votre système par un technicien qualifié et prenez des mesures de sécurité pour protéger les occupants (par exemple, patrouille de surveillance).

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Remplacez les appareils pour offrir une meilleure sécurité aux occupants.

AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE (CO)

Remplacez les appareils pour offrir une meilleure sécurité aux occupants.

EAU

Communiquez avec le service des travaux publics de votre municipalité pour la réouverture de l'eau si la vanne de commande a été fermée au niveau de la rue.

GICLEURS AUTOMATIQUES

Communiquez avec un technicien qualifié pour la remise en service et, en attendant, prévoyez des mesures de surveillance de l'immeuble.

EXTINCTEURS PORTATIFS

Faites vérifier votre extincteur par un technicien qualifié. S'il est en bon état, l'extincteur pourra être rempli à nouveau.



LOCATAIRES



JOUR 0



À FAIRE IMMÉDIATEMENT APRÈS UN INCENDIE

- Mettez à l'abri tous vos biens après avoir obtenu l'accord d'un représentant du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL).
- Trouvez un endroit où loger; si vous n'avez pas d'endroit où aller, informez-en le SSIAL. La Croix-Rouge vous offrira un hébergement temporaire, des soins de subsistance et des produits d'hygiène de base pour une durée maximale de 72 heures.
- Communiquez avec vos proches et amis.
- Laissez vos coordonnées à un membre du personnel du SSIAL et au représentant de la Croix-Rouge canadienne.
- Informez le propriétaire ou son représentant qu'un incendie est survenu et donnez-lui les coordonnées de l'endroit où vous serez temporairement hébergé.

ÉLÉMENTS À NE PAS OUBLIER LORS DE L'ÉVACUATION OU AVANT D'ÊTRE RELOGÉ

- Pièces d'identité
- Cartes de crédit
- Médicaments
- Lunettes
- Prothèses dentaires ou auditives
- Documents d'assurance

Attention !

Il est possible que des représentants de diverses entreprises de nettoyage, de rénovation et de barricadage vous offrent leurs services. Ne signez rien avant d'avoir consulté votre agent d'assurance ou l'expert en sinistre. Il est généralement souhaitable de prendre quelques heures de repos et de réflexion avant de prendre des décisions.

VOUS N'ÊTES PAS ASSURÉ

Communiquez avec les organismes de soutien (voir page 25).

VOUS ÊTES ASSURÉ

EXPERT EN SINISTRE ET COMPAGNIES D'ASSURANCE

L'expert en sinistre est la personne qui, en matière d'assurance de dommages, enquête sur un sinistre, en estime les dommages et en négocie le règlement. Il existe trois types d'experts en sinistre :

- l'expert en sinistre employé par une compagnie d'assurance;
- l'expert en sinistre indépendant mandaté, cas par cas, par une compagnie d'assurance;
- l'expert en sinistre public mandaté par le sinistré.

C'est habituellement l'assureur qui s'occupe de mandater un expert en sinistre.

- Contactez votre assureur afin que celui-ci communique avec un expert en sinistre.
- Notez les coordonnées de l'expert en sinistre mandaté par l'assureur (vous pouvez les inscrire en page 31).

Vous devez informer votre compagnie d'assurance dans les plus brefs délais. Celle-ci dépêchera quelqu'un sur place pour constater les dégâts, entamer les procédures et vous apporter le soutien nécessaire. N'oubliez pas que plusieurs compagnies d'assurance possèdent un numéro de téléphone d'urgence en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Plusieurs contrats d'assurance couvrent les frais de subsistance et vont même jusqu'à avancer des fonds. Informez-vous !



JOUR 1



À FAIRE DANS LES 24 HEURES QUI SUIVENT L'INCENDIE

- Informez votre employeur.
- Informez la direction de l'école de vos enfants.
- Informez votre institution financière.
- Informez les entreprises de services publics (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, GazMétro, etc.) (voir page 30).
- Avertissez Postes Canada pour que votre courrier soit retenu (voir page 17).
- Informez les services gouvernementaux (voir page 25).
- Au besoin, demandez le rapport d'intervention ou l'attestation d'incendie (voir page 22).

JOUR 2



À FAIRE DANS LES JOURS QUI SUIVENT L'INCENDIE

- Faites la liste des biens et des documents détruits.
- Si possible, faites rétablir certains services et remettre en fonction certains systèmes et appareils (voir page 10).
- Communiquez avec les spécialistes en rénovation par l'intermédiaire de votre compagnie d'assurance :
 - électricien;
 - plombier;
 - entreprise de nettoyage;
 - etc.
- Conservez tous les reçus pour les dépenses encourues à un endroit adéquat.
- Annulez ou reportez vos rendez-vous.

Au cours des jours qui suivent l'incendie, vous aurez beaucoup de choses à régler. La meilleure façon de procéder est de fournir une adresse et un numéro de téléphone temporaires où l'on pourra vous joindre facilement : celui d'un ami, d'un voisin, d'un membre de votre famille ou du lieu où vous êtes hébergé.

Communiquez ces renseignements à toute personne-ressource (assureur, expert en sinistre, responsable désigné au SSIAL, etc.).

Vous pouvez vous présenter au Centre local d'emploi (CLE) de votre secteur (voir page 30) puisque certaines prestations spéciales peuvent être versées par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour des frais occasionnés à la suite d'un incendie.



RENSEIGNEMENTS ET CONSEILS IMPORTANTES





1. PAPIERS D'IDENTITÉ

- ▶ S'ils sont endommagés ou détruits, vous devez les remplacer. Vous trouverez la liste des établissements à joindre à la page 25.



2. COURRIER

- ▶ À la suite d'un incendie, le facteur retiendra votre courrier pendant les 24 heures suivant le sinistre. Il est toutefois de votre responsabilité d'avertir Postes Canada de l'incident (bureau de poste local) et de demander de retenir votre courrier pour une période déterminée. Ce service est tarifié; conservez vos reçus aux fins d'assurance.



3. MÉDICAMENTS

- ▶ La plupart des pharmacies peuvent renouveler vos prescriptions pour des médicaments essentiels à la suite d'un incendie.



4. VÊTEMENTS, NOURRITURE, LOGEMENT ET MEUBLES

- ▶ Vous pouvez obtenir des vêtements, de la nourriture et un logement temporaire par l'entremise des divers organismes de soutien (voir page 25). Naturellement, il serait souhaitable d'être hébergé chez l'un de vos proches.

N'oubliez pas que la nourriture qui se trouvait dans la maison lors de l'incendie n'est plus comestible. Selon votre contrat, votre compagnie d'assurance pourrait en payer le remplacement.



5. LISTE DE VOS BIENS

- ▶ Vous devez établir la liste de tous les biens que vous avez perdus. Cette liste doit être exhaustive et bien détaillée quant à chacun de vos biens (marque, couleur, modèle, numéro de série, coût et date d'achats). Pour accélérer votre remboursement, ne tardez pas à établir cette liste. Si vous avez conservé vos factures ou que vous avez pu les récupérer, elles vous seront fort utiles.



6. REÇUS

- Plusieurs dépenses imprévues surviennent à la suite d'un incendie. Gardez tous vos reçus (essence, nourriture, vêtements, hôtel, etc.) car, selon les modalités de votre contrat, votre compagnie d'assurance pourrait vous rembourser.



7. RÉNOVATIONS

- Votre agent d'assurance et l'expert en sinistre vous aideront à mieux vous préparer pour les travaux de rénovation. N'oubliez pas qu'il faut obtenir un permis avant d'entreprendre des travaux. Vous pouvez en faire la demande à la Direction de l'urbanisme de votre municipalité. Dans certains cas, c'est l'entrepreneur qui en fera la demande.



8. PRESTATAIRES DE LA SÉCURITÉ DU REVENU

- Communiquez le plus rapidement possible avec votre Centre local d'emploi (CLE) (voir page 30), afin de signaler vos besoins. Votre dossier s'y trouve déjà et la loi prévoit certaines compensations.



9. ENTOURAGE

- Communiquez avec les gens de votre entourage (famille, amis, employeurs ou associés) afin de les informer de votre situation. Ils peuvent vous aider à reprendre une vie normale.



10. PERTE D'UN ÊTRE CHER LORS D'UN INCENDIE

- Si vos proches et vous-même avez besoin de réconfort et de soutien à la suite de la perte d'un être cher, n'hésitez pas à communiquer avec un organisme spécialisé. La division urgence sociale de votre CLSC effectuera la première intervention auprès des proches et fera la liaison avec les organismes pouvant assurer un suivi à plus long terme. (voir pages 26 à 29).



RÉACTIONS NORMALES LORS D'UN INCENDIE ¹

À la suite d'un incendie, les personnes sinistrées peuvent avoir diverses réactions qui sont tout à fait normales.

CES RÉACTIONS VARIENT EN FONCTION

- de la nature des dommages;
- du degré de menace à la vie, du nombre de décès;
- de la nécessité d'évacuation et de relocalisation;
- du traitement de la nouvelle par les médias;
- de l'attribution de la cause, du niveau de responsabilité;
- des caractéristiques individuelles des personnes sinistrées;
- des ressources disponibles, menacées ou disparues.

CARACTÉRISTIQUES DES RÉACTIONS À LA SUITE D'UN SINISTRE EN FONCTION DES GROUPES D'ÂGE ²

- L'enfant éprouve de la peur.
- L'adolescent veut être traité comme un adulte ou retourner à son rôle d'enfant. Il veut comprendre le comment et le pourquoi.
- L'adulte vit un conflit entre ses responsabilités et ses propres besoins.
- Certaines personnes âgées peuvent déterminer leurs besoins et les services correspondants.

Les réactions observées chez les sinistrés lors de l'incendie sont normales et diminuent en intensité au fil des jours. Si l'intensité persiste au-delà de deux semaines, la personne sinistrée peut communiquer avec son CLSC (voir pages 26 à 29).

LES QUATRE TYPES DES RÉACTIONS

Les réactions physiques

- | | |
|-------------------------------|-------------------|
| • Maux de tête | • Nausées |
| • Évanouissements | • Fatigue intense |
| • Difficultés respiratoires | • Étourdissements |
| • Bouffées de chaleur | • Sudation |
| • Problèmes cardiovasculaires | • Tremblements |

¹ Inspiré de Malenfant, Pierre-Paul et al. (2008). L'intervention sociosanitaire en contexte de sécurité civile - Volet psychosocial, Module 4, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

² Maltais, D., Rhéault, M.-A., Intervention sociale en cas de catastrophe, Presses de l'Université du Québec, 2005.

Les réactions émotionnelles

- Choc, stupeur, torpeur
- Sentiment d'impuissance, de fragilité, de vulnérabilité
- Angoisse profonde
- Tension
- Colère
- Désolation, désespoir
- Impression que l'événement va se reproduire
- Émotivité
- Irritabilité
- Culpabilité et honte

Réactions cognitives

- Anxiété, peur
- Difficultés de concentration
- « Flash-back »
- Irritabilité
- Confusion

Réactions comportementales

- Fuite
- Actions héroïques
- Figement
- Agitation
- Besoin de protéger ses proches

RÉACTIONS OBSERVÉES CHEZ LES ENFANTS

- Difficultés de sommeil, des cauchemars.
- Régressions, par exemple mouiller son lit, sucer son pouce, etc.

Pistes d'intervention auprès des enfants

- Encourager les enfants à exprimer leur expérience et les sentiments vécus par la parole, le jeu et le dessin.
- Dire la vérité aux enfants. Répondre à leurs questions sans les devancer. Ils iront jouer et reviendront plus tard pour poser d'autres questions.
- Augmenter leur sentiment de sécurité : les rassurer, leur dire qu'on les aime, que leurs réactions physiologiques et émotives sont des réactions normales à un événement anormal.
- Discuter avec les enfants des mesures de sécurité en cas d'incendie afin de leur donner du pouvoir sur la situation.
- Aviser l'école ou la garderie qu'il y a eu incendie. Ces milieux offrent à l'enfant un soutien important.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



ANTICIPER LES PROBLÈMES

CONSEILS JUDICIEUX

- Faites la liste de vos biens, avec photographies à l'appui et, si possible, les reçus. Remettez une copie de vos documents à un proche ou conservez-les dans un coffret de sûreté.
- Faites des photocopies de vos cartes de crédit et cartes d'identité et remettez-en une copie à un proche.
- Faites la liste de vos médicaments, glissez-la dans votre portefeuille et remettez-en une copie à un proche.
- Préparez une trousse d'urgence à apporter avec vous en cas d'évacuation.
- Tenez à jour une liste téléphonique de base que vous pouvez glisser dans votre portefeuille.

POUR OBTENIR UNE COPIE DU RAPPORT D'INTERVENTION

Toute demande doit être adressée à la Loi d'accès à l'information de la Ville de Longueuil :

- par téléphone : 450 463-7015
- par télécopieur : 450 463-7410
- par courriel : accesinformation@ville.longueuil.qc.ca

Des frais sont exigés pour ce service.

POUR OBTENIR UNE CONFIRMATION D'INTERVENTION

Les prestataires de l'aide sociale ou de l'Office municipal de l'habitation doivent téléphoner au Bureau des opérations du SSIAL au 450 463-7100, poste 2500. Le SSIAL transmettra une lettre de confirmation d'intervention directement à l'organisme concerné. Vous n'aurez pas à vous déplacer.

Toute autre personne qui désire obtenir une confirmation écrite doit se rendre au 1700, boulevard Curé-Poirier Est, Vieux-Longueuil, et présenter une pièce d'identité avec photo et adresse.

Il n'y a pas de frais pour ce service.

VOUS ÊTES DE RETOUR À LA MAISON

Voici quelques conseils à suivre :

AVERTISSEUR DE FUMÉE

L'avertisseur de fumée est l'appareil de détection d'incendie le moins coûteux et le plus facile à installer et à entretenir. Cet outil est d'une importance capitale puisqu'il peut sauver des vies en alertant les occupants d'une résidence de la présence de fumée au début d'un incendie. L'absence d'un avertisseur de fumée en état de fonctionner dans un logement peut être fatale pour bon nombre de gens touchés par un incendie.

AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique responsable de plusieurs intoxications. L'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles et la mort. Tout appareil ou véhicule qui brûle un combustible, comme l'essence, le diesel, le bois et le propane, peut produire du monoxyde de carbone.

Contrairement à d'autres gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ni les voies respiratoires. Un avertisseur de monoxyde de carbone peut vous alerter de la présence de ce gaz. Installez-le donc près des chambres à coucher afin de bien entendre l'alarme pendant votre sommeil.

Ne soyez pas la prochaine victime : dotez votre résidence ou logement d'avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone en état de fonctionner et n'oubliez pas d'en changer les piles deux fois par année, aux changements d'heure !

Source : msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone

PLAN D'ÉVACUATION

Il faut déterminer deux sorties de secours et un point de rassemblement à l'extérieur. Avoir un plan d'évacuation et en faire l'exercice deux fois par année augmente vos chances de sortir sain et sauf de votre logement en cas d'incendie. En prévoyant un point de rassemblement à l'extérieur, vous vous assurez que tous les occupants ont évacué les lieux et sont en sécurité.

Composez le 450 463-7028 pour obtenir de plus amples renseignements sur la prévention des incendies ou visitez longueuil.ca.

En cas d'urgence, composez le 911.



RESSOURCES



LA CROIX-ROUGE CANADIENNE



Les bénévoles de la Croix-Rouge canadienne accompagnent la Division urgence sociale du CLSC lors des incendies et collaborent à l'intervention auprès des sinistrés. La Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) prend en charge les premières 72 heures de subsistance (hébergement, repas et vêtements).

Numéro sans frais : 1 877 362-2433

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LONGUEUIL (OMHL)

Si votre logement est inhabitable et que votre situation correspond aux critères d'admissibilité établis, vous aurez la priorité dans le processus d'obtention d'un loyer à prix abordable. Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le service de référence suivant :

OMHL

445, rue Labonté
Longueuil (Québec) J4H 3P8
450 670-2733, poste 3

GESTION ANIMALIÈRE

Services Animaliers de la Rive-Sud

(Boucherville, Longueuil et Saint-Bruno)
1470, rue de Coulomb
Boucherville (Québec) J4B 7K2
450 463-7090

Refuge A.M.R

(Brossard)
450 463-7090

Arche de Noé

(Saint-Lambert)
450 466-3690

PAROISSES

Informez-vous auprès de votre paroisse; il existe peut-être un service de soutien dont vous pouvez bénéficier.

SERVICES GOUVERNEMENTAUX (IDENTITÉ, REVENU, IMMIGRATION)

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

418 643-7620
saaq.gouv.qc.ca

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

418 646-4636
ramq.gouv.qc.ca

Passeport Canada

1 800 567-6868
pptc.gc.ca

Emploi et Développement social Canada (assurance-emploi)

(ayez en main votre numéro d'assurance sociale et sélectionnez l'option 3)
1 800 808-6352
servicecanada.gc.ca

Centre de Service Canada - Brossard

2501, boulevard Lapinière,
rez-de-chaussée
Brossard (Québec) J4Z 3P1

Centre de Service Canada - Longueuil

1195, chemin du Tremblay, bureau 100
Longueuil (Québec) J4N 1R4

Revenu Québec

514 864-6299
revenu.gouv.qc.ca/fr/ministere

Agence du revenu du Canada

1 800 267-6999
cra-arc.gc.ca

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

1 888 643-4721
mess.gouv.qc.ca



SI VOUS ÊTES RÉSIDENT DE
BOUCHERVILLE



LE CENTRE DES GÉNÉRATIONS DE BOUCHERVILLE

280, boulevard du Fort-Saint-Louis
Boucherville (Québec) J4B 1S1
Téléphone : 450 655-6944
www.centredesgenerations.org

BAZAR ET MEUBLES

5460, montée Saint-Hubert
Saint-Hubert (Québec) J3Y 1V9
Téléphone : 450 678-4545 ou
514 298-0791

LA CROISÉE DE LONGUEUIL

(meubles et vêtements)
1230, rue Green
Longueuil (Québec) J4K 4Z5
Téléphone : 450 677-8918
www.lacroiseedelongueuil.qc.ca

CLE DE BOUCHERVILLE

135, boulevard de Mortagne
Boucherville (Québec) J4B 6G4
Téléphone : 450 655-5646
Télécopieur : 450 655-6373

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION
VILLE DE LONGUEUIL**

789, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 4A6
Téléphone : 450 463-7311

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE
BOUCHERVILLE**

20, rue Pierre-Boucher
Boucherville (Québec) J4B 5A4
Téléphone : 450 655-9081

**L'ENTRAIDE CHEZ NOUS -
LES TROUVAILLES**

(meubles et vêtements)
155, rue Brodeur
Longueuil (Québec) J4J 2S3
Téléphone : 450 468-1726

BONHOMME À LUNETTES

Philippe Rochette, opticien
(se rend dans plusieurs organismes
communautaires)
Téléphone : 514 303-4315

**CLSC DES SEIGNEURIES DE
BOUCHERVILLE**

160, boulevard De Montarville
Boucherville (Québec) J4B 6S2
Téléphone : 450 655-3630

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

650, chemin du Lac
Boucherville (Québec) J4B 6X3
Téléphone : 450 449-8630



SI VOUS ÊTES RÉSIDENT DE
BROSSARD



**LES CHEVALIERS DE COLOMB DU
CONSEIL DE BROSSARD, NUMÉRO 9741**

2550, rue Asselin
Brossard (Québec) J4Z 3K7
Téléphone : 450 462-2595

FONDATION ALPHONSE-LEPAGE INC.

(résidents de Brossard exclusivement)
7555, rue Malo
Brossard (Québec) J4Y 1C6
Téléphone : 450 678-8752

ARMÉE DU SALUT

(meubles et vêtements)
1875, avenue Panama
Brossard (Québec) J4W 2S8
Téléphone : 450 462-9185
www.salvationarmy.ca

LA MOSAÏQUE

1650, rue de L'Église
Le Moyne (Québec) J4P 2C8
Téléphone : 450 465-1803
www.lamosaique.org

BAZAR ET MEUBLES

5448, montée Saint-Hubert
Saint-Hubert (Québec) J3Y 1V9
Téléphone : 450 678-4545 ou
514 298-0791

CLE DE BROSSARD

1, place du Commerce, bureau 200
Brossard (Québec) J4W 2Z7
Téléphone : 450 672-1335
Télécopieur : 450 672-4667

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

3800, boulevard Matte
Brossard (Québec) J4Y 2Z2
Téléphone : 450 923-6380

CLUB LIONS BROSSARD INC.

7400, boulevard Taschereau
C.P. 92061
Brossard (Québec) J4W 3K8
Téléphone : 514 978-7253

FONDATION D'ENTRAIDE DE BROSSARD

(résidents de Brossard exclusivement)
5811, avenue Auteuil
Brossard (Québec) J4Z 1M9
Téléphone : 514 778-2050

LA CROISÉE DE LONGUEUIL

(meubles et vêtements)
1230, rue Green
Longueuil (Québec) J4K 4Z5
Téléphone : 450 677-8918
www.lacroiseedelongueuil.qc.ca

**L'ENTRAIDE CHEZ NOUS -
LES TROUVAILLES**

(meubles et vêtements)
155, rue Brodeur
Longueuil (Québec) J4J 2S3
Téléphone : 450 468-1726

BONHOMME À LUNETTES

(se rend dans plusieurs organismes
communautaires)
Philippe Rochette, opticien
Téléphone : 514 303-4315

CLSC SAMUEL-DE-CHAMPLAIN

5811, boulevard Taschereau, bureau 100
Brossard (Québec) J4Z 1A5
Téléphone : 450 445-4452

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION
VILLE DE LONGUEUIL**

789, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 4A6
Téléphone : 450 463-7311



SI VOUS ÊTES RÉSIDENT DE
LONGUEUIL
(TOUS LES ARRONDISSEMENTS)



**LA MOSAÏQUE DE GREENFIELD PARK
ET LEMOYNE**

1650, rue de L'Église
Le Moyne (Québec) J4P 2C8
Téléphone : 450 465-1803
www.lamosaique.org

LA CROISÉE DE LONGUEUIL

(meubles et vêtements)
1230, rue Green
Longueuil (Québec) J4K 4Z5
Téléphone : 450 677-8918
www.lacroiseedelongueuil.qc.ca

BONHOMME À LUNETTES

(se rend dans plusieurs organismes
communautaires)
Philippe Rochette, opticien
Téléphone : 514 303-4315

CLSC SIMONNE-MONET-CHARTRAND

(Longueuil-Est)
1303, boulevard Jacques-Cartier Est
Longueuil (Québec) J4M 2Y8
Téléphone : 450 463-2850

CLSC DE LONGUEUIL-OUEST

201, boulevard Curé-Poirier Ouest
Longueuil (Québec) J4J 2G4
Téléphone : 450 651-9830

CLSC DE SAINT-HUBERT

6800, boulevard Cousineau
Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Z4
Téléphone : 450 443-7400

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
(SAINT-HUBERT)**

6355, boulevard Maricourt
Longueuil (Québec) J3Y 1S8
Téléphone : 450 463-7311 (24h sur 24)

**L'ENTRAIDE CHEZ NOUS -
LES TROUVAILLES**

(meubles et vêtements)
155, rue Brodeur
Longueuil (Québec) J4J 2S3
Téléphone : 450 468-1726

SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL

(Quartier Saint-Vincent-de-Paul)
2027, rue Daniel
Longueuil (Québec) J4J 5M1
Téléphone : 450 656-8808

BAZAR ET MEUBLES

5448, montée Saint-Hubert
Saint-Hubert (Québec) J3Y 1V9
Téléphone : 450 678-4545 ou
514 298-0791

CLE DE LONGUEUIL

2877, chemin de Chambly, bureau 40
Longueuil (Québec) J4L 1M8
Téléphone : 450 677-5517
ou, sans frais 1 866 854-4077
Télécopieur : 450 677-5397

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
(GREENFIELD PARK)**

4130, Grande Allée
Longueuil (Québec) J4V 3N2
Téléphone : 450 463-7311 (24h sur 24)

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
(VIEUX-LONGUEUIL)**

777, rue D'Auvergne
Longueuil (Québec) J4H 3T9
Téléphone : 450 463-7311 (24h sur 24)

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION
VILLE DE LONGUEUIL**

789, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 4A6
Téléphone : 450 463-7311



SI VOUS ÊTES RÉSIDENT DE
**SAINT-BRUNO-
DE-MONTARVILLE**



**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES P'TITS
BONHEURS DE SAINT-BRUNO**

1665, rue Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
J3V 3T8
Téléphone : 450 441-0807

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION
VILLE DE LONGUEUIL**

789, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 4A6
Téléphone : 450 463-7311

MEUBLÉTOUT

179, boulevard Laurier
McMasterville (Québec) J3G 1P9
Téléphone : 450 464-7888

CLSC DES PATRIOTES

50, chemin de la Rabastalière Est,
bureau 10
St-Bruno-de-Montarville (Québec)
J3V 2A5
Téléphone : 450 461-1012

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

600, rue Saggard
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
J3V 6C2
Téléphone : 450 645-2960

SI VOUS ÊTES RÉSIDENT DE
SAINT-LAMBERT



LA MOSAÏQUE

1650, rue de L'Église
Le Moyne (Québec) J4P 2C8
Téléphone : 450 465-1803
lamosaique.org

**L'ENTRAIDE CHEZ NOUS -
LES TROUVAILLES**

(meubles et vêtements)
155, rue Brodeur
Longueuil (Québec) J4J 2S3
Téléphone : 450 468-1726

CLE DE BROSSARD

1, place du Commerce, bureau 200
Brossard (Québec) J4W 2Z7
Téléphone : 450 672-1335
Télécopieur : 450 672-4667

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION
VILLE DE LONGUEUIL**

789, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 4A6
Téléphone : 450 463-7311

BONHOMME À LUNETTES

(se rend dans plusieurs organismes
communautaires)
Philippe Rochette, opticien
Téléphone : 514 303-4315

LA CROISÉE DE LONGUEUIL

(meubles et vêtements)
1230, rue Green
Longueuil (Québec) J4K 4Z5
Téléphone : 450 677-8918
lacroiseedelongueuil.qc.ca

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

31, avenue Fort
Saint-Lambert (Québec) J4P 3S9
Téléphone : 450 466-3690

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES EN CAS DE SINISTRE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE DU QUÉBEC CENTRES LOCAUX D'EMPLOI (CLE)

En cas d'incendie, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, par l'entremise de ses centres locaux d'emploi, apporte une aide financière de derniers recours aux gens les plus démunis.

Numéro sans frais : 1 888 643-4721

INFO-SANTÉ – 811

Pour toutes questions ou inquiétudes concernant votre état de santé, pour avoir une opinion professionnelle ou pour savoir où aller ou qui consulter, appelez Info-Santé. Une personne-ressource est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

CENTRE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (HÔPITAL, CLSC, CHSLD)

CSSS Champlain – Charles-LeMoynes Hôpital Charles-LeMoynes

3120, boulevard Taschereau
Greenfield Park (Québec) J4V 2H1
Téléphone : 450 466-5000

CSSS Pierre-Boucher Hôpital Pierre-Boucher

1333, boulevard Jacques-Cartier Est
Longueuil (Québec) J4M 2A5
Téléphone : 450 468-8111

ENTREPRISES DE SERVICES PUBLICS

Bell

514 310-BELL (2355)

GazMétro

1 800 875-9354

(pour odeur ou urgence, composer le 911)

Hydro-Québec

1 800 790-2424 (urgence)

Vidéotron

1 888 433-6876

(service à la clientèle résidentielle)

CARTES DE CRÉDIT

Visa Desjardins

1 800 363-3380 (carte perdue)

Visa TD

1 800 983-8472 (carte perdue)

Visa CIBC

1 800 465-4653

Visa RBC

1 800 769-2512

Mastercard Banque de Montréal

1 800 361-3361 (carte perdue)

Mastercard Banque Nationale

1 800 622-2783

American Express Canada

1 800 869-3016 (carte perdue)

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SSIAL)

Administration

450 463-7100, poste 3001

Division prévention

450 463-7028



COORDONNÉES À CONSERVER

EXPERT EN SINISTRE

Nom de la personne-ressource : _____

Téléphone : _____

Numéro de dossier : _____

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Nom de la personne ressource : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Numéro de police d'assurance : _____

PERSONNE À CONTACTER AU SERVICE DE LA LOI D'ACCÈS À L'INFORMATION DE LONGUEUIL POUR AVOIR DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RAPPORT D'INTERVENTION

Nom : _____

Téléphone : _____

Numéro de carte d'appel (assigné par la centrale 911) : _____

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA

Nom du représentant : _____

Téléphone : 514 288-4321

Adresse : 800, rue du Square-Victoria, bureau 2410

C.P. 336, Succ. Tour de la Bourse

Montréal (Québec) H4Z 0A2

Numéro de dossier : _____

www.ibc.ca

AIDE-MÉMOIRE

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

ÉLECTRICIEN

Nom : _____

Téléphone : _____

PEINTRE

Nom : _____

Téléphone : _____

PLÂTRIER

Nom : _____

Téléphone : _____

PLOMBIER

Nom : _____

Téléphone : _____

COMPAGNIE DE NETTOYAGE

Nom : _____

Téléphone : _____

AUTRES NUMÉROS IMPORTANTS



longueuil.ca/incendie

Papier fabriqué au Québec

